

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 OCTOBRE 2008

Le rectorat de Paris vient d'informer les chefs d'établissement du second degré de sa décision consécutive à la note conjointe éducation nationale/économie, industrie et emploi du 22/08/2008, de « réduire de 40% le volume des contrats aidés » affectés sur des fonctions administratives, de surveillance, d'appui à la documentation et d'assistance aux nouvelles technologies et ce pour la date butoir du 31 décembre 2008.

Par le même courrier, la secrétaire générale du rectorat de Paris précise aux chefs d'établissement qu'ils ne sont pas « autorisés à effectuer de nouveaux recrutements quelles qu'en soient les raisons ».

Seuls devraient être renouvelés les personnels en contrat aidé assumant les fonctions d'accompagnement des handicapés et ceux âgés de plus de 58 ans.

Le ton est autoritaire pour affirmer qu'aucun assouplissement de ces dispositions ne sera possible sauf situation exceptionnelle soumise à l'arbitrage de la secrétaire générale elle-même.

Ces personnels risquent de grossir les effectifs des chômeurs dans les prochains mois alors que les contrats aidés étaient censés les accompagner vers l'emploi. Utilisés dans des conditions inacceptables pendant la durée de leurs contrats, nos collègues ont été contraints à des temps partiels et, pour la plupart, rémunérés au-dessous du seuil de pauvreté. Ils sont aujourd'hui jetés avec le plus abject des cynismes par le rectorat qui refuse obstinément toute demande de titularisation.

Le ministère de l'Éducation nationale s'est tristement illustré par une politique d'embauche massive de salariés en « contrats d'accompagnement dans l'emploi » ou en « contrats d'avenir » au cours des dernières années au point de devenir le plus gros employeur de précaires en France.

Aujourd'hui, dans sa politique de suppressions massives de postes et d'emplois, le ministère s'acharne sur les plus fragilisés des personnels qu'il convient d'ajouter aux 80 000 suppressions annoncées d'ici 2012. Dans le contexte de recrudescence du nombre de chômeurs, Monsieur Fillon, comme il vient de le laisser entendre, pourrait revenir sur ses décisions. Il pourrait décider, de renouveler un certain nombre de contrats aidés afin d'éviter des titularisations et la création de vrais emplois, histoire de maquiller encore un peu plus la triste réalité du chômage dans notre pays et de soigner sa cote de popularité.

Sud éducation Paris demande la titularisation sans condition de nationalité, de stage ou de concours de tous les personnels précaires, et se bat pour la création massive de postes de titulaires. Notre syndicat défendra tous ces collègues qui sont en définitives les victimes collatérales de choix budgétaires gouvernementaux motivés par les intérêts prioritaires du patronat et des actionnaires licencieurs des salariés du public comme du privé.